



**Direction Générale des
Services**

Direction de l'Economie et de l'Emploi

DEE-Mission Entreprises

Affaire suivie par : V. CARIOU
Poste:

2012-CP-3573

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 mars 2012

DISPOSITIF ÉCONOMIQUE

**AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'APPLICATION AVEC LA SOCIÉTÉ
THOMSON BROADCAST & MULTIMEDIA S.A RELATIVE À SON PROJET DE
R&D DE PLATE-FORME DE MODULATION DE TROISIÈME GÉNÉRATION.**

Politique sectorielle	Développement
Secteur d'intervention	Structure d'animation et de développement économique
Programme	Projets structurants d'implantation économique

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation, le Conseil général par délibération du 22 décembre 2006 a accordé une subvention de 950 000 euros à la société Thomson Broadcast & Multimedia pour la réalisation d'un projet de recherche et développement d'une plate-forme de modulation de troisième génération.

Par courrier du 30 novembre 2010, Thomson Grass Valley France S.A a informé le Conseil général du transfert des actifs de la société Thomson Broadcast & Multimedia S.A, bénéficiaire initial de la subvention du Département, à la société Thomson Broadcast, à la date du 25 octobre 2010.

Compte tenu de cette modification et conformément aux termes de la convention établie avec l'entreprise ; il convient de formaliser, par voie d'avenant, le transfert de la convention et de l'aide du Conseil général, au bénéfice de Thomson Broadcast.

Eu égard à cette évolution, je vous propose d'approuver l'avenant n°1 de cette convention portant sur le transfert de la convention au bénéfice de Thomson Broadcast.

En conséquence, je vous propose de délibérer dans les termes suivants :